



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Elections municipales

Question écrite n° 49477

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre delegue aux affaires europeennes sur la transposition de la directive 94/80/CE du 19 decembre 1994 relative au droit de vote et d'eligibilite des ressortissants originaires de l'Union europeenne aux elections municipales. Un projet de loi organique pris en application de l'article 88-3 de la Constitution et transposant en droit francais la directive 94/80 a ete adopte par le conseil des ministres le 2 aout 1995 et depose sur le bureau de l'Assemblee nationale. Il lui demande de lui indiquer dans quels delais ce projet de loi pourrait etre examine par le Parlement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention des autorites francaises sur la transposition en droit francais de la directive 94/80/CE du 19 decembre 1994 relative au droit de vote et d'eligibilite aux municipales des citoyens de l'Union europeenne residant dans un Etat membre dont ils n'ont pas la nationalite. Le projet de loi organique portant transposition de la directive mentionnee ci-dessus, adopte en conseil des ministres le 2 aout 1995, figure a l'ordre du jour de l'Assemblee nationale tel que publie au Journal officiel du 26 fevrier 1997. Ce projet figure au nombre des « textes de loi susceptibles d'etre examines a l'Assemblee nationale sans adoption definitive avant la fin du mois de juin 1997 ».

Données clés

Auteur : [M. Morisset Jean-Marie](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49477

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1270

Réponse publiée le : 21 avril 1997, page 2043